CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX COMMININA	UA - ESPACE CHATEAU
Entre Monsieur le Maire de La Roche de Rame d'une part et,	
(1) Monsieur / Madame / Association	
Adresse télé	pnone
D'autre part Pour l'autorisation d'utilisation de la ESPACE CHATEAU à la date du vue d'organiser	
Il a ét <u>é convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes</u> (1) Nom du particulier ou de l'organisme organisateur	
1°) CONDITIONS D'UTILISATION	
L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception immeuble et meubles	de tout autres, à les rendre en parfait éta
L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront et La période d'utilisation des locaux s'étendra du	
2°) NOMBRE DE PARTICIPANTS Le nombre maximum de participants est de maximum 60 personnes.	
L'organisateur prévoit participants.	
3°) MESURES DE SECURITE L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de s scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.	écurité et prend l'engagement de veiller des dispositifs d'alarme et des moyens de
4°) ASSURANCE L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les d des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. Cette police porte l souscrite auprès de	e numéro elle a été
5°) RESPONSABILITE Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur e	st seule engagée.
6°) RESERVATION / PRIX / CAUTION DE GARANTIE Le présent droit d'utilisation est accordé à l'organisateur moyennant le règleme	nt de :
SEMAINE du lundi au vendredi (par jour)	
Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	
✓ Offrant une activité ouverte à tous	Gratuit
✓ Offrant une activité ouverte à leurs seuls adhérents	Gratuit
 ✓ Offrant une activité avec entrée payante autre que l'adhésient 50 eur 	
Autres (particuliers, entreprises)	100 euros
 Soirée à partir de 18h30 du lundi au vendredi 	50 euros
WEEK END du vendredi (19h00) au dimanche	
Associations à but non lucratif ayant leur domicile sur la commune	Gratuit
Associations reconnues d'utilité publique ayant leur domicile sur	
La communauté de communes du Pays des Ecrins	Gratuit
Associations à but non lucratif non domiciliées sur la commune	

Gratuit

✓ Offrant une activité gratuite ouverte à tous

		utre que l'adhésion annuelle : 100 euros
• Autres (par	ticuliers, entreprises)	350 euros
€ réglé par chèqu	e de euros pour un forfait week-en ne n° le end ncaissé après la réservation	d : caissé à la réservation ; …€ réglé par chèque n°
€ réglé par chèqu	e de euros pour une journée en sema e n°encai iissé après la réservation	ine : issé à la réservation ; € réglé par chèque n°le
€ réglé par chèqu	e de euros pour une soirée en semain e n°encai lissé après la réservation	e : ssé à la réservation ; … € réglé par chèque n° le
	aution (1000 € pour la salle et 200 € po manifestation. (Ordre des chèques : TRE	our le ménage) devront être déposés en mairie dans les 15 CSOR PUBLIC).
7°) ANNULATION I En cas d'annulation prévenu dans un déla		er chèque d'acompte vous sera restitué à condition d'avoir ue.
l'attestation d'assura	ignature effective du contrat de location unce, l'utilisateur disposera des clés aupi	a, du versement du montant de la location, des cautions et de rès du secrétariat de la mairie à : - 9h30 pour la location à la n30 à 24h - heures de ménage par l'utilisateur inclus
- 16h* pour la location l'utilisateur inclus. * remettre les clefs.	on à la soirée, du lundi au vendredi - le l Attention l'accueil de la mairie est fermé l'	pâtiment est utilisable de 18h30 à 24h - heures de ménage par après-midi. Frappez à la fenêtre pour que le personnel puisse vous
	à 9h30 à 12h, pour la location le week- age par l'utilisateur inclus.	end - le bâtiment est utilisable du samedi 9h30 au dimanche
Lors de l'entrée dan	autre matériel doivent être remis à la m s les lieux, l'utilisateur qui constate ur t de la mairie ou au n° 06.60.73.40.69	ême place qu'à l'entrée dans la salle. I disfonctionnement des appareils ou locaux doit le signaler
<u>Pour tout problèm</u> 06 08 22 42 40	e technique concernant la salle per	ndant le week-end contacter les services techniques au
00 00 22 42 40		
Règlement intérieur	ci-joint.	
		NDRE POSSESSION DES LIEUX ESIER NE SONT PAS FOURNIES.
		

Fait à La Roche de Rame le

 \checkmark Offrant une activité gratuite ouverte à leurs seuls adhérents : 100 euros

Signature de l'organisateur responsable

Signature du Maire ou son représentant